

LA FIN DES NÉONICOTINOÏDES : UNE PERTE DE COMPÉTITIVITÉ POUR LA BETTERAVE SUCRIÈRE ?

CONTEXTUALISATION :

Les néonicotinoïdes, introduits dans le monde agricole **durant les années 1980**, ont révolutionné l'utilisation des pesticides. Leur développement a été motivé par la nécessité de remplacer les pesticides plus anciens, souvent marqués par une toxicité élevée et des effets néfastes considérables sur l'environnement et la santé humaine. **Leur emploi dans des cultures telles que les pommes de terre et les betteraves** a constitué un tournant majeur dans les pratiques agricoles européennes, modifiant substantiellement **les stratégies de gestion des nuisibles**.

Ces substances, parmi lesquelles **l'imidaclopride, le clothianidine et le thiaméthoxame** sont particulièrement notables, sont chimiquement conçues pour imiter la nicotine. Cette similarité leur confère un mode d'action distinctif : **ils se fixent aux récepteurs nicotiques de l'acétylcholine**, un neurotransmetteur crucial chez les insectes, perturbant ainsi la transmission normale des signaux nerveux. **Cette interférence entraîne la paralysie, puis la mort des insectes affectés**. Leur efficacité ciblée contre les ravageurs, couplée à une toxicité moindre pour les mammifères, a considérablement accru leur attrait pour une utilisation en agriculture.

UN DOSAGE JUSTE POUR UN MEILLEUR RENDEMENT

En Europe, **l'adoption des néonicotinoïdes dans l'agriculture**, notamment dans les cultures de pommes de terre et de betteraves, **s'est intensifiée au cours des dernières décennies**. Ces substances, utilisées pour combattre des ravageurs tels que le puceron vert et le charançon de la pomme de terre, sont appliquées principalement comme enrobage de semences. **Les dosages typiques varient de 0,5 à 1,25 milligrammes par graine**, une quantité suffisante pour offrir une protection efficace et durable.

L'un des avantages les plus significatifs des néonicotinoïdes est leur capacité à fournir **une protection longue durée, souvent jusqu'à 10 semaines**, contre ces ravageurs. Cette durabilité est cruciale car **elle réduit le besoin d'applications multiples de pesticides**, une pratique à la fois coûteuse et potentiellement dommageable pour l'environnement. En 2015, une étude menée par l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) a révélé **une augmentation notable du rendement des cultures de betteraves, estimée entre 20 et 30%**, attribuée à l'utilisation des néonicotinoïdes.

LES PLUS UTILISÉS AU MONDE ?

Leur succès repose sur plusieurs atouts : une efficacité supérieure contre une vaste gamme de nuisibles agricoles et **un risque réduit de dommages collatéraux pour les organismes non ciblés**. Ils peuvent être appliqués de diverses manières, y compris en traitement des semences, en pulvérisations foliaires, ou directement dans le sol, offrant ainsi **une grande souplesse d'utilisation**. Leur nature systémique, permettant une absorption directe par la plante, prolonge la durée de leur effet protecteur et **diminue la nécessité de traitements répétés**.

Les néonicotinoïdes présentent également d'autres avantages significatifs : ils sont en général **moins toxiques pour les mammifères que les insecticides organophosphorés et carbamates**. Leur stabilité chimique et leur longue demi-vie dans l'environnement impliquent qu'**en de petites quantités, ils peuvent fournir une protection étendue**. De plus, absorbés par la plante, **ils résistent mieux au lavage par la pluie et à la dégradation par la lumière solaire**.

UN DANGER POUR LES POLLINISATEURS ET LA FAUNE AQUATIQUE

Des recherches ont montré que les **néonicotinoïdes peuvent affecter la navigation, la survie et la reproduction des abeilles**. Par exemple, des études ont révélé que **l'exposition à ces pesticides peut désorienter les abeilles et réduire la fertilité des reines**. Depuis l'introduction des néonicotinoïdes, une hausse significative de la mortalité des abeilles a été enregistrée dans diverses régions d'Europe, avec des **taux de perte de colonies atteignant parfois 30% en hiver**. Cette mortalité accrue des abeilles menace la pollinisation, essentielle à la biodiversité et à la production agricole.

De plus, la persistance des néonicotinoïdes dans l'environnement et leur capacité à contaminer les cours d'eau soulèvent **des préoccupations pour la faune aquatique**. Leur longue demi-vie favorise une accumulation dans les sols, affectant une large gamme d'organismes du sol et **perturbant les écosystèmes**.

LA FIN DES NÉONICOTINOÏDES : UNE PERTE DE COMPÉTITIVITÉ POUR LA BETTERAVE SUCRIÈRE ?

RÉGLEMENTATIONS ET RESTRICTIONS, CENTRÉES SUR L'UE ?

En 2013, l'Union européenne a pris des **mesures restrictives** concernant l'utilisation de trois néonicotinoïdes : **l'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame**. L'interdiction de leur utilisation portait sur les semences de cultures attirant les abeilles et sur les céréales d'hiver ; **une dérogation a été portée pour les cultures sous serre**. La décision était basée sur le principe de précaution, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant l'impact potentiel de ces substances sur les populations de pollinisateurs. **Ces restrictions étaient initialement mises en place pour une période de deux ans**, avec l'intention de réexaminer la situation à la lumière de nouvelles preuves scientifiques.

En 2018, l'UE a élargi et renforcé ces restrictions, basées sur des preuves scientifiques supplémentaires accumulées depuis 2013. **L'interdiction a été étendue à toutes les utilisations en plein champ, et limitée aux cultures sous serre. La décision a été influencée par les conclusions de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)**, qui a confirmé que ces néonicotinoïdes représentaient un risque pour les abeilles sauvages et domestiques.

Suite à un rapport du ministre de l'Agriculture qui fait état d'une crise inédite, **des dérogations provisoires** ont été accordées par l'Assemblée pour l'utilisation de deux néonicotinoïdes - **l'imidaclopride et le thiaméthoxame** - pour les cultures de betteraves sucrières en 2021 et 2022. **Cependant, la Cour de justice européenne a clarifié qu'aucune dérogation n'était possible si un pesticide avait été formellement interdit par la Commission.**

En janvier 2023, la Cour de Justice de l'UE a publié une décision préliminaire indiquant que **fournir des dérogations pour le traitement des semences avec un pesticide interdit n'était pas conforme au droit de l'UE**. Cette décision a essentiellement mis fin aux dérogations accordées par les États membres pour l'utilisation de pesticides interdits. **Parallèlement, une enquête a révélé que l'UE exportait d'importantes quantités de néonicotinoïdes interdits vers des pays moins développés**, soulevant des préoccupations quant à leur impact sur la biodiversité mondiale.

ALTERNATIVES ET RECHERCHES POUR UN REGAIN DE COMPÉTITIVITÉ

L'interdiction des néonicotinoïdes en France, bien qu'écologiquement motivée, **risque de compromettre la compétitivité agricole** du pays face à des acteurs comme l'Allemagne. Leader de la production agricole dans l'UE, l'hexagone se heurte à une concurrence croissante, surtout avec la spécialisation des productions dans d'autres pays membres. L'Allemagne, par exemple, pourrait **bénéficier de réglementations moins strictes en délocalisant sa production en Europe de l'Est**. Ce contexte complexe soulève des questions sur l'équilibre entre la préservation environnementale et la compétitivité économique dans le secteur agricole.

Ainsi, l'évolution des pratiques agricoles en réponse aux préoccupations environnementales liées aux néonicotinoïdes s'articule autour de plusieurs axes stratégiques, chacun contribuant à une vision plus durable de l'agriculture :

- **Les biopesticides, qui tirent parti des substances naturelles et des micro-organismes**, émergent comme une alternative attrayante. La recherche actuelle vise à les rendre aussi pratiques et efficaces que les pesticides chimiques traditionnels.
- **La création de variétés de plantes par modification génétique ou sélection traditionnelle**, vise à renforcer la capacité naturelle des plantes à résister aux attaques de nuisibles.
- **La rotation des cultures**, une méthode traditionnelle, est redécouverte pour ses avantages dans la réduction de la dépendance aux pesticides. En alternant les types de cultures, les cycles de vie des nuisibles sont perturbés, ce qui réduit naturellement leur présence.
- **L'intégration de prédateurs naturels** pour contrôler les populations de nuisibles est une pratique en expansion car elle minimise le besoin de produits chimiques.

LA FIN DES NÉONICOTINOÏDES : UNE PERTE DE COMPÉTITIVITÉ POUR LA BETTERAVE SUCRIÈRE ?

Malgré leur potentiel, ces méthodes alternatives doivent surmonter **des défis en termes d'efficacité, de coût et d'acceptabilité**. Comparées aux solutions conventionnelles basées sur les néonicotinoïdes, elles peuvent nécessiter **des ajustements significatifs dans les pratiques agricoles**. Ainsi, les programmes de **financement de l'Union européenne**, et la **coopération internationale entre universités et instituts de recherche**, sont essentielles pour soutenir ces alternatives.

PACTE VERT

Le débat porte sur l'équilibre entre la nécessité de protéger les cultures et les implications environnementales. L'Union Européenne explore des stratégies visant à réduire l'utilisation globale des pesticides chimiques de 50% d'ici 2030, conformément au Pacte Vert pour l'Europe.

LES DATES CLÉS :

- 2003 : le CNRS démontre la nocivité des néonicotinoïdes sur les abeilles
- 2008 à 2010 : la thiaméthoxame et la clothianidine (ce sont des néonicotinoïdes) sont suspendus puis à nouveau autorisés
- 2013 : la commission européenne annonce la suspension
- 2016 : l'Assemblée nationale vote l'interdiction de 5 produits de la famille néonicotinoïdes
 - l'interdiction entre en vigueur à partir de 2018
 - des dérogations subsistent jusqu'en 2020
- 2018 : interdiction de 3 néonicotinoïdes pour les cultures en plein air
 - dérogations prévues pour les cultures sous serre
 - dérogations accordées dans les cas où les néonicotinoïdes sont la seule solution
- 2020 : au travers d'un rapport le ministre de l'Agriculture fait état d'une crise inédite
 - la culture de la betterave est ravagée par le virus de la jaunisse transmis par le puceron
 - les agriculteurs français pensent à se tourner vers la production d'une autre source de sucre
 - le Sénat, majoritairement de droite, donne son aval pour un projet de loi qui vise à réintroduire de manière temporaire les néonicotinoïdes
 - la dérogation s'applique à 400 000 hectares, et elle est renouvelée au cours des campagnes de 2022 et 2023
- 19 janvier 2023 : la cour de justice tranche contre l'utilisation des produits issus de la famille des néonicotinoïdes